



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050462

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/05/2024 10H56 C:000032 I:36979
V/REF : 942252
V/Email reçu le Mardi 07/05/2024 a 10H56

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 6632
IMMEUBLE : RESID SENIORS - 6632
270 ROUTE DE MABERTIN
01250 VILLEREVERSURE

Feillens, le 27 Mai 2024

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 270 ROUTE DE MABERTIN - VILLEREVERSURE - MME MAZUIR 0633132182 1003 RDC
MME ROUQUETTE 0674548846 2022 ETG 2
MME DE VITIS 0641955179 3023 ETG 2

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REGLAGE DE FERME PORTE HYDRAULIQUE ALLEE C
INTERVENIR POUR UN DEBLOCAGE ET REGLAGE VOLET ROULANT DANS LGT DE MME
DE VITIS
INTERVENIR POUR REMPLACEMENT CREMONE A TETIERE DANS LE LOGEMENT DE MME
ROUQUETTE
INTERVENIR POUR UN DEBLOCAGE ET REGLAGE VOLET ROULANT DANS LGT DE MME
MAZUIR
MS00001 - MS00074 X 2 - MS00048

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22 MAI 2024 A 09H00
REGLAGE PORTE FENETRE CUISINE ET REGLAGE DU FERME PORTE CHEZ MME
ROUQUETTE

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 27/05/24 a 16H14 Mme C LABALME

DEVIS SUIT CHEZ MME DE VITTI ET MME MAZUIR POUR LE REMPLACEMENT DES
TABLIERS DE VOLET ROULANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050462

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,64		40,64
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	1	35,56		35,56
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	40,64		40,64
TOTAL H.T.					116,84
T.V.A. a 10,00%					11,68
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>128,52</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 942252 du 07/05/2024

Pr.

SEM CODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLEN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné

Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Voir liste annexe

Référence de la Demande

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 22/05/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00022 Réglage de ferme porte hydraulique graissage des paumelles,pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions ALLEE C	1,00	35,56	35,56	3,56	39,12
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions 6632.1.3.23 LOGEMENT	1,00	66,05	66,05	6,61	72,66
MS00048 Crémone à tête verrouillage haut et bas pour châssis 2 vantaux (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose LOGEMENT 3586.1.2.22	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions LOGEMENT 3586.1.1.3	1,00	66,05	66,05	6,61	72,66
Total H.T.					259,11
Total TVA					25,92
Total TTC					285,03

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5





Bon de Commande

N° : 942252 du 07/05/2024

Pr.

SEM CODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 07/05/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
03586-00001-00001-00003 H / Type 2 / RDC Etagé : RDC 270 ROUTE DE MABERTIN 01250 VILLEREVERSURE	MME MAZUIR Ginette Date entrée: 01/05/2019	Fixe : 06.33.13.21.82
03586-00001-00002-00022 H / Type 3 / 02 Etagé : 02 270 ROUTE DE MABERTIN 01250 VILLEREVERSURE	MME ROUQUETTE Eliane Date entrée: 01/04/2019	Fixe : 06.74.54.88.46
06632-00001 VILLEREVERSURE 23 Coll PLS 270 ROUTE DE MABERTIN 01250 VILLEREVERSURE		
06632-00001-00003-00023 H / Type 3 / 02 Etagé : 02 270 ROUTE DE MABERTIN 01250 VILLEREVERSURE	MME DE VITIS Stella Date entrée: 12/05/2021	Fixe : 06.41.95.51.79

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **270 ROUTE DE MABERTIN 01250 VILLEREVERSURE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **07/05/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 942252